

# Voltaire et les vins vaudois

Autor(en): **Perrochon, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **36 (1928)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-28483>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le 13 janvier 1643. Nicolas de Hennezel était fils de Louis de Hennezel et de Marie de Vassar. Sébastienne de Ginggins, était la fille et le seizième enfant de Joseph de Ginggins et de Barbe de Stein. On trouve dans cet ensemble magnifique les éléments des armes des Hennezel, des Ginggins, des Joinville et des Vassar.

Il faut féliciter M. Stehlé de sa trouvaille, souhaiter que cette taque remarquable, sans doute l'une des plus belles découvertes dans le Jura, soit conservée, et scellée quelque part en bonne hauteur, pour l'admiration des amis de notre histoire.

Maurice BARBEY.

---

## VOLTAIRE ET LES VINS VAUDOIS

---

A son arrivée sur les bords du Léman, Voltaire ne tarit pas d'éloges sur ces rivages, où après tant d'aventures, il croit avoir trouvé un port. Les premières lettres que l'écrivain envoie de Lausanne vantent à l'envi le clergé « aimable et instruit », le gouvernement éclairé de LL. EE., la société lausannoise dont les femmes sont charmantes et les hommes spirituels. Le climat est doux, le panorama grandiose. Et on mange des gelinottes, des coqs de bruyère, des truites de vingt livres, qu'on arrose de « bon vin de la Côte » et d'« excellent » Lavaux.

On sait comment finit l'idylle, et comment, après tant de disputes et de brouilles, les calvinistes de Lausanne allèrent rejoindre dans la ménagerie voltairienne les « grenouilles presbytériennes » de Genève, les loups de Jansénius et les renards de la Compagnie de Jésus<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sur le séjour de Voltaire à Lausanne, voir la charmante étude, bien qu'incomplète, de Juste Olivier dans les *Etudes d'histoire nationale*, Lausanne, 1842. Pour d'autres détails, L. Perey et G. Maugras, *La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney*. Paris, 1885. — G. Desnoireterres, *Voltaire et la société du XVIII<sup>e</sup>*

Mais bien avant de se disputer avec les Lausannois, Voltaire critiqua leurs vins et en abandonna l'usage. Les crus vaudois causèrent à l'éternel malade des « esquinancies » comme il l'écrivit au pasteur Bertrand de Berne. Or, il avait l'habitude à ses repas de boire son demi-setier et parfois même d'aller jusqu'à chopine. Que faire ?

Pour avoir un cru de son goût, Voltaire planta dans son domaine des Délices des plants de vigne, comme plus tard à Ferney où il fit aussi son « petit Noé ». Le conseiller Le Bault, propriétaire du cru de Corton, lui fournit quatre mille plantons<sup>1</sup>. En attendant que ses vignes pussent donner une récolte satisfaisante, le philosophe-viticulteur fit venir son vin de France, en se munissant de permissions gouvernementales.

Nos archives cantonales possèdent une lettre de Voltaire, demandant l'autorisation d'introduire en terre bernoise quatre tonneaux de vin français. Cette requête, dont je transcris le texte et dont l'existence m'a été signalée par M. Maxime Reymond, a été écrite aux Délices, le 21 septembre 1757, donc, à l'époque des vendanges et avant que Voltaire commençât ses préparatifs pour aller passer l'hiver dans sa maison du Chêne, acquise au printemps de la même année. Elle est adressée au bailli de Lausanne, Albert de Tscharner, à qui le philosophe avait été présenté par le juriste Clavel de Brenles, lieutenant baillival, et avec qui il était en bons termes :

*siècle*. Paris, 1867 - 1876, tome V. — G.-A. Bridel, « Au Faubourg du chêne », *Feuille d'Avis de Lausanne*, 10 octobre 1911 ; articles « Mon Repos » et « Montriond », *Dict. hist. vaud.*

<sup>1</sup> F. Caussy, *Voltaire, seigneur de village*. Paris, 1912, p. 134. La vigne plantée par Voltaire n'a pas totalement disparu. En effet, Jean-Louis Fazy (1792 - 1878), étant à la fois propriétaire des Délices et du château de Dardagny dès 1836, transporta le plant de Corton dans ce dernier endroit, où il existe encore sous le nom de « bordéau de Dardagny ». (Renseignement aimablement communiqué par M. L<sup>s</sup> Blondel, conservateur du Vieux-Genève.)

Monsieur,

J'ai été déterminé par vos bontés à venir à Lausanne plus souvent que je ne faisais. Vous daignez me rendre ce séjour bien agréable. Ma santé me rend le vin de France nécessaire. Je ne sais si j'oserais en faire venir environ quatre tonneaux par an. Vous avez bien voulu permettre jusqu'à présent que je busse du vin de mon pays. Mais je crains d'abuser de votre condescendance. J'ignore si je dois vous prier de vouloir bien m'obtenir une patente que LL. EE. donnent quelquefois aux étrangers à votre recommandation ou si je dois simplement m'en tenir à la bonté que vous avez toujours eue. Permettez-moi de vous demander sur cela vos ordres. Rien n'ajoutera aux sentiments de la respectueuse reconnaissance avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur...

Et Voltaire en signant, n'oublie pas de mentionner son titre de « gentilhomme ordinaire de la chambre du roi », ainsi qu'il le fait toujours quand il écrit à des personnages importants de la République. Il n'était pas dépourvu de psychologie, ni d'habileté, cet Arouet...

Henri PERROCHON.

---

## COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

---

La Commission des monuments historiques a eu sa séance annuelle à Montheron le 10 juin, sous la présidence de M. Dubuis, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes. Du rapport annuel de M. Albert Naef, archéologue cantonal, et des discussions qui ont accompagné et suivi sa lecture, nous retiendrons seulement ce qui suit :